

Département de

SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de
PROVINS

Canton de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

Le conseil municipal de la commune de Bernay-Vilbert, légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en mairie de Bernay pour une séance ordinaire sous la présidence de Sandrine RENÉ, Maire, le 9 décembre 2024.

Etaient présents : Sandrine RENÉ, Maire.

Frédéric CARREIRA, Philippe SPITZ, Émilie DESMARECAUX, adjoints au Maire.

Nathalie LAILLE, Patrice LEGRAND, Bruno CISSÉ, Alexis TIMECHINAT, Élyane GOBEAUT, Patrick STOURME, conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) :

Géraldine MIRAT représentée par Patrice LEGRAND.

Amélie BROcq représentée par Frédéric CARREIRA.

Anthony DAUCÉ représenté par Sandrine RENÉ.

Stéphane MOREL représenté par Bruno CISSÉ.

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : Frédéric CARREIRA

La séance est ouverte à 20h04

Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2024,
2. Rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Val Briard,
3. Avis relatif à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuel (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny présentée par la chambre d'agriculture de la région Île de France,
4. Décision Modificative n°3,
5. Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune en 2024.
6. Autorisation de mandater la participation du syndicat des écoles avant le vote du budget 2025,
7. Syndicat Des Energies de Seine et Marne (SDESM) – Travaux concernant le réseau d'éclairage public 2025,
8. Questions Diverses.

Conformément à l'article L.2121-15 de la CGCT, Monsieur Frédéric CARREIRA est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Point 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2024

DCM24.51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Patrice LEGRAND

**Point 2 – Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Val Briard –
Avis du Conseil**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val Briard, Marc CUYPERS, prends la parole et présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2023, puis échange avec les conseillers municipaux.

DCM24.52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-39,

Vu le Rapport d'Activité de la Communauté de Communes du Val Briard pour l'année 2023,

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert est membre de la Communauté de Communes du Val Briard,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val Briard pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Point 3 – Avis relatif à a la demande d'Autorisation Unique Pluriannuel (AUP) des
prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny présentée
par la chambre d'agriculture de la région Île de France**

DCM n°24.53

Vu les articles L2121-1 à L2121-23, L2121-29, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu le Code de l'Environnement,

Entendu le rapport présenté le 9 décembre 2024 par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable à l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny présentée par la chambre d'agriculture de la région Île de France

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 4 – Décision Modificative n°3

DCM n°24.54

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif approuvé le 11 mars 2024,

Vu la délibération DCM24.18 en date du 15 avril 2024 adoptant le vote du Budget Primitif 2024,

Vu la délibération DCM24.42 en date du 14 octobre 2024 adoptant la Décision Modificative n°1,

Vu la délibération DCM24.50 en date du 18 novembre 2024 adoptant la Décision Modificative n°2,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits et de dépenses,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND la Décision Modificative n°3 suivante, sur le budget principal de la commune :

Section de Fonctionnement

DEPENSES	
Compte 66111	+ 100.00 €
Compte 615228	- 100.00 €

Section d'Investissement

DEPENSES	
Compte 2116	- 1 750.00 €
Compte 2157	+ 1 750.00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 5 – Autorisation d’engager, mandater, liquider les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune en 2024. DCM n°24.55

Vu l’article L.16.12-1 du Code Général des Collectivités Publiques,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget de l’année N à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif N-1, hors chapitre 16 et hors Reste à Réaliser,

Considérant que les dépenses d’investissements inscrites au budget principal de la commune 2024 hors chapitre 16 et hors reste à réaliser, s’élèvent à 391 925,39 €,

Considérant la nécessité d’autoriser l’ouverture de crédits d’investissement avant le vote du budget de l’exercice 2025 pour assurer la continuité des activités de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à engager liquider et mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur du quart des crédits d’investissement du budget 2024, hors chapitre 16 et hors Restes à Réaliser, soit 97 981,35 € réparti comme suit :

Compte	Libellé	Montant BP 2024	Montant Retenu
202	Frais d'études, Révision Plu	39 154.00 €	9 788.50 €
203	Frais d'études	26 151.00 €	6 537.75 €
Total 20		65 305.00 €	16 326.25 €
2116	Cimetières	4 750.00 €	1 187.50 €
212	Autres agenc. et aménag.	15 217.00 €	3 804.25 €
2131	Construction bâtiments	3 760.00 €	940.00 €
2135	Install. Générales, agence.	16 030.00 €	4 007.50 €
2151	Réseaux de voirie	164 094.00 €	41 023.50 €
2152	Installations de voirie	11 600.00 €	2 900.00 €
21538	Autres réseaux	10 000.00 €	2 500.00 €
2157	Matériel et outillage technique	3 120.00 €	780.00 €
2158	Autres matériels et outillage	3 431.00 €	857.75 €
2184	Matériel de bureau et info.	150.00 €	37.50 €
2188	Autres immo corporelles	3 570.00 €	892.50 €
Total 21		235 722.00 €	58 930.50 €
Total Dépenses		301 027.00 €	75 256.75 €

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Point 6 – Autorisation de mandater la participation du syndicat des écoles avant le vote du budget 2025
DCM n°24.56

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à verser 4/12 de la participation 2024 qui était de 191 477,62 € au Syndicat Intercommunal de Ecoles de Bernay-Vilbert et Courtomer avant le vote du budget primitif 2025, soit 63 825, 87 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 7 – SDESM – Travaux concernant le réseau d'éclairage public programme 2025
DCM n°24.57

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM,

Considérant que la commune de Bernay-Vilbert est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public sur les secteurs des armoires ANE / PARC / ROZAY / VILBERT / VILLENEUVOTTE. Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 43653 € HT et 52 383.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières indiquées dans l'Avant-Projet Sommaire (APS).

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la rénovation ou le rétrofit sur le réseau d'éclairage public dans les secteurs des armoires ANE / PARC / ROZAY / VILBERT / VILLENEUVOTTE.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Point 8 – Questions Diverses

Travaux ENEDIS :

Les travaux ENEDIS sont actuellement en cours sur les lignes moyenne tension jusqu'au vendredi 13 décembre 2024.

Dates :

- 11 décembre : Atelier bébé bouquine et découvre à la salle des fêtes,
- 11 décembre : Réunion des Élus avec le SIETOM,
- 12 décembre : Révision PLU - 2^{ème} réunion,
- 13 décembre - Marché de Noël des écoles à Courtoimer, organisé par l'association des Parents d'Élèves « Les Écoles Couvées »,
- 14 décembre – Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes

L'Ordre du Jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Pour extrait conforme, le 9 décembre 2024.

Le Maire
Sandrine RENÉ

Le Secrétaire
Frédéric CARREIRA

Délibération du 9 décembre 2024

DCM24.51	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 novembre 2024
DCM24.52	Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Val Briard – Avis du Conseil
DCM24.53	Avis relatif à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuel (AUP) des prélèvements d'eau à usage d'irrigation agricole sur la nappe de Champigny présentée par la chambre d'agriculture de la région d'Île de France
DCM24.54	Décision Modificative n°3
DCM24.55	Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune en 2024.
DCM24.56	Autorisation de mandater la participation du syndicat des écoles avant le vote du budget 2025
DCM24.57	Syndicat des Énergies de Seine et Marne (SDESM) – Travaux concernant le réseau d'éclairage public programme 2025